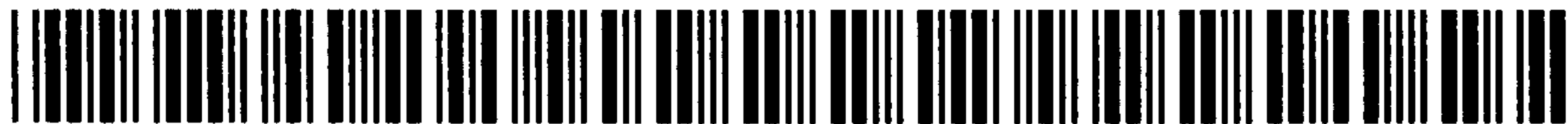


Dénomination : GVG M AUDIT
n° de gestion : 2000B02868
n° d'identification : 431 460 336
n° de dépôt : A2012/016995
Date du dépôt : 13/07/2012
Pièce : Décision(s) des associés



4170060



4170060

GVGM AUDIT
Société par actions simplifiée
d'expertise-comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 150 000 euros
Siège social : 73, rue François Mermet,
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
431 460 336 RCS LYON

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 26 MAI 2012

Le 26 mai 2012,
A 11 heures,

Les soussignées :

- La Société **GVGM PARTICIPATIONS**, société à responsabilité limitée d'expertise-comptable et de commissaires aux comptes au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 17/19, rue Roger Salengro 42300 ROANNE, immatriculée sous le numéro 505 338 731 RCS ROANNE, représentée par l'un de ses cogérants, Monsieur **Daniel VOLAND**,
- Madame **Carole TRONCY**, demeurant Les Chefs 71170 CHASSIGNY SOUS DUN,

Après avoir exposé :

1. Qu'elles sont les seules associées de la Société par Actions Simplifiée dénommée **GVGM AUDIT**, dont le siège social est à TASSIN LA DEMI LUNE (69160), 73, rue François Mermet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 460 336 RCS LYON, et dont le capital de 150 000 euros est divisé en 15 000 actions réparties ainsi qu'il suit :

La Société **GVGM PARTICIPATIONS**, propriétaire de 14 999 actions,
Madame **Carole TRONCY**, propriétaire d'une action,

2. Que l'article 23 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent être adoptées par acte signé par tous les associés,

Sont convenues de prendre à l'unanimité les décisions suivantes relatives à :

- La nomination d'un Directeur Général supplémentaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer, sur proposition du Président, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général de la Société :

Carole MONNET épouse TRONCY, Expert-comptable et Commissaire aux comptes,

Née le 9 juin 1980 à ROANNE (42),

Demeurant Les Chefs 71170 CHASSIGNY SOUS DUN

De nationalité Française,

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par une décision ultérieure.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame **Carole TRONCY** remercie son associée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

Les associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Fait à TASSIN LA DEMI LUNE,
Le 26 mai 2012,
En 5 exemplaires.

*Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général*

Carole TRONCY

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Pour **GVGM PARTICIPATIONS**,
Daniel VOLAND

